

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 JUN 2010

#### **2010-20 MARCHÉ PUBLIC " FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATION, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION » ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DES PROCEDURES ACCORD-CADRE ET MARCHÉ SUBSEQUENT N°1**

L'an deux mille dix, le 24 juin à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 17 juin 2010, s'est réuni à l'Espace culturel « Le Préambule » sur la commune de LIGNE, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 16  
Votants : 16

**Titulaires présents :**

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire  
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz  
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,  
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson  
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet

**Suppléants présents :**

Monsieur Michel BOUYER, délégué du collège électoral de Loire Divatte  
Monsieur Robert MACE, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres

**Excusés:**

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu  
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine  
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

**Secrétaire de séance : M. Maurice PERRION**

**2010-20 MARCHE PUBLIC " FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ET DE POSTES DE TRANSFORMATION, REMISE EN ETAT TECHNIQUE ET DESTRUCTION »  
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DES PROCEDURES  
ACCORD-CADRE ET MARCHE SUBSEQUENT N°1**

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Vendée, le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor, le Syndicat Départemental d'Energie de Maine et Loire, le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (SYDELA), le Département de la Sarthe, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Mayenne, le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère, le Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC), le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) et le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) ont des besoins en matière de fourniture de transformateurs et de postes de transformation HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique ainsi que pour la remise en état technique, la destruction et le rachat de transformateurs déposés,

Considérant qu'une mutualisation des achats est propice à diminuer le coût des fournitures et services objets de l'accord-cadre ainsi qu'à améliorer l'efficacité de la commande publique,

Considérant que le précédent marché, conclu dans le cadre d'un groupement, arrive à son échéance au 31 décembre 2010,

Considérant que, dans ce contexte, les personnes publiques précitées souhaitent à nouveau se grouper pour répondre à leurs besoins en passant un accord-cadre décomposé en douze lots ci-après énumérés :

- Lot n°1 : Transformateurs type TPC haut de poteau H61 (50, 100, 160 kVa)
- Lot n°2 : Transformateurs type TPC cabine préfabriquée ou PSS (100, 160, 250 kVa)
- Lot n°3 : Transformateurs type intérieur cabine préfabriquée (400, 630 kVa)
- Lot n°4 : Postes de transformations type TPC PRCS (Poste rural compact simplifié) (50,100, 160 kVa)
- Lot n°5 : Transformateurs type cabine à pertes réduites (160, 250 kVa)
- Lot n°6 : Transformateurs type cabine à pertes réduites (400, 630 kVa)
- Lot n° 7 : Enveloppes de poste type PSS (Poste au sol simplifié)
- Lot n° 8 : Enveloppes de poste type PAC (Poste à Couloir)
- Lot n° 9 : Enveloppes de poste type PUC (Poste Urbain Compact)
- Lot n° 10 : Enveloppes de poste type PUIE (Poste Urbain Intégré à l'Environnement)
- Lot n°11 : Remise en état technique ou rachat de transformateurs déposés
- Lot n°12 : Destruction de transformateurs

Considérant que les personnes morales de droit public ci-dessus énumérées constitueraient un groupement de commandes, dans les conditions prévues à l'article 8 du code des marchés publics, pour la passation de cet accord-cadre, conclu pour une durée de deux ans fermes, selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen,

Considérant que le SyDEV serait coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant qu'à ce titre, il aurait pour mission de gérer, au nom et pour le compte des membres du groupement et en concertation avec eux, l'ensemble des opérations de passation de l'accord-cadre et des marchés subséquents,

Considérant qu'un premier marché subséquent serait conclu pour une durée d'un an pour l'ensemble des lots ci-dessus mentionnés.

Considérant que les besoins propres du SYDELA pour ce premier marché subséquent seraient les suivants :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Lot n°1 : montant minimum : 42 900 EUR HT  | montant maximum : 174 600 EUR HT |
| - Lot n°2 : montant minimum : 126 000 EUR HT | montant maximum : 630 000 EUR HT |
| - Lot n°3 : montant minimum : 78 800 EUR HT  | montant maximum : 575 000 EUR HT |
| - Lot n°4 : montant minimum : 171 400 EUR HT | montant maximum : 521 000 EUR HT |
| - Lot n°5 : montant minimum : 0 EUR HT       | montant maximum : 98 000 EUR HT  |
| - Lot n°6 : montant minimum : 0 EUR HT       | montant maximum : 133 000 EUR HT |
| - Lot n°7 : montant minimum : 0 EUR HT       | montant maximum : 203 300 EUR HT |
| - Lot n°8 : montant minimum : 0 EUR HT       | montant maximum : 564 070 EUR HT |
| - Lot n°9 : montant minimum : 0 EUR HT       | montant maximum : 593 070 EUR HT |
| - Lot n°10 : montant minimum : 0 EUR HT      | montant maximum : 573 100 EUR HT |
| - Lot n°11 : montant minimum : 10 000 EUR HT | montant maximum 70 000 EUR HT    |
| - Lot n°12 : montant minimum : 10 000 EUR HT | montant maximum : 70 000 EUR HT  |

Le comité décide, à l'unanimité :

- De l'adhésion du SYDELA au groupement de commandes précité pour la passation d'un accord-cadre « Fourniture de transformateurs et de postes de transformation, Remise en état technique et Destruction »,
- D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe,
- D'autoriser le lancement par le coordonnateur du groupement de l'accord-cadre et de son premier marché subséquent, tel que décrits ci-dessus, selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen, pour répondre aux besoins ci-dessus définis.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président  
Bernard CLOUET

